**Flash sur le Conseil de Vie Collégienne (CVC)**

**du collège ………………………**

**Pourquoi ?**

Afin de formuler des propositions dans tous les domaines :

* L’organisation générale de la scolarité (temps scolaire, projet d’établissement, règlement intérieur, restauration, travail personnel, accompagnement, échanges linguistiques et culturels) ;
* L’amélioration du climat scolaire et du bien-être ;
* La mise en œuvre des parcours citoyen, artistique, culturel et d’orientation et découverte du monde économique ;
* La formation des représentants des élèves.

**Sa composition : une équipe pluridisciplinaire sous l’égide du chef d’établissement**

* 11 élèves dont : 7 élus par l’ensemble des collégiens, 3 délégués de classe siégeant au CA et le titulaire du Conseil départemental des jeunes.
* 2 personnels de l’établissement (dont 1 enseignant) volontaires ou représentants au CA
* 2 représentants des parents
* 1 CPE
* 1 personnalité du monde associatif ou collectivité

**Qui ?**

Tous les élèves du collège peuvent être candidats et se présentent avec un suppléant.

Ils sont élus par l’ensemble des élèves de l’établissement au scrutin plurinominal à un tour et pour une durée de 1 an.

**Quand ?**

Election des élèves au plus tard avant les vacances d’octobre.